

Les avocats de Lula indiquent qu'ils feront valoir les garanties fondamentales de l'ex-président



Brasilia, 31 janvier (RHC)- Des avocats de la défense de Luiz Inacio Da Silva Lula ont mis l'accent sur le fait qu'ils recourrons à tous les moyens juridiques possibles pour faire prévaloir les droits fondamentaux de l'ex-président brésilien, condamné à tort à 12 ans de prison pour de délits qu'il n'a pas commis.

Dans une déclaration, Maître Cristiano Zanin a relevé que la Constitution Fédérale assure à Lula la garantie de présomption d'innocence et le droit de faire appel de la condamnation illégitime qui lui a été imposée.

Dans une note cet avocat répond au refus du ministre du Tribunal Suprême de Justice, Humberto Martins d'accorder l'habeas corpus demandé hier par la défense de l'ex-président du Brésil pour assurer que celui-ci fasse l'objet, en liberté, du reste du procès.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/153984-les-avocats-de-lula-indiquent-quils-feront-valoir-les-garanties-fondamentales-de-lex-president>



Radio Habana Cuba